



Décision modificative n° 1



Décision modificative n° 1

Cette décision modificative a trois objectifs :

- Prendre en compte les différentes diminutions de recettes et de dépenses.
- Prendre en compte les nouvelles dépenses ou dépenses complémentaires, ainsi que des nouvelles recettes ou recettes complémentaires.
- Ajuster au plus "fin" les dépenses déjà budgétisées pour assurer l'équilibre budgétaire.



Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section de Fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits nouveaux	0,00 €	Crédits nouveaux	0,00 €
Crédits complémentaires hors dépenses imprévues	94 000,00 €	Crédits complémentaires	45 800,00 €
Diminution de crédits	-89 000,00 €	Diminution de crédits	0,00 €
Dépenses réelles	5 000,00 €	Recettes réelles	45 800,00 €

Décision modificative n° 1

D
E
P
E
N
S
E
S

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section de Fonctionnement

- Crédits Complémentaires

- Ajustement des consommations d'énergie :
23,4 K€

- Remboursement des sinistres :
14,6 K€

- Versement à des organismes de formation :
43 K€

- Ajustement des intérêts du Swap :
13 K€



Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section de Fonctionnement

- Crédits Complémentaires

- Remboursement d'un trop versé de P.F.R. :
45,8 K€



R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1



DEPENSES

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section de Fonctionnement

- Diminution de crédits

- Réajustement coût d'entretien des grandes échelles :
 - 20 K€
- Mise à niveau du parc pneumatique à moindre coût :
 - 40 K€
- Non réalisation de projets informatiques :
 - 29 K€





Décision modificative n° 1



LES MUTATIONS DE CRÉDITS ÉQUILIBRÉES :

👉 La section de Fonctionnement

- Cotisations 2016 et 2017 A.N.P.F.R. (012 au 011) :
5,1 K€
- Restitution d'une part de la contribution du Département
(022 au 014) :
1 000 K€





Décision modificative n° 1

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section d'Investissement

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Crédits nouveaux	3 500,00 €	Crédits nouveaux	3 890,00 €
Crédits complémentaires hors dépenses imprévues	85 000,00 €	Crédits complémentaires	0,00 €
Diminution de crédits	-281 250,00 €	Diminution de crédits	0,00 €
			0,00 €
Dépenses réelles	-192 750,00 €	Recettes réelles	3 890,00 €

Décision modificative n° 1



D
E
P
E
N
S
E
S

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section d'Investissement

- Crédits nouveaux

- Matériel de communication :
3,5 K€



- Subvention du Conseil
Régional pour la citerne du
Creusot :
3,8 K€



R
E
C
E
T
T
E
S

Décision modificative n° 1



D
E
P
E
N
S
E
S

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section d'Investissement

- Crédits complémentaires
 - Tenues opérationnelles :
85 K€



Décision modificative n° 1



D
E
P
E
N
S
E
S

LES MOUVEMENTS RÉELS :

👉 La section d'Investissement

- Diminution de crédits

- Caducité de la subvention pour le projet du C.P.I. du Val Lamartinien :

- 65,2 K€

- Non réalisation de projets informatiques :

- 141 K€

- Report de l'achat de bateaux légers de sauvetage dans le cadre de l'A.P. Véhicules 3 sur 2018

- 75 K€

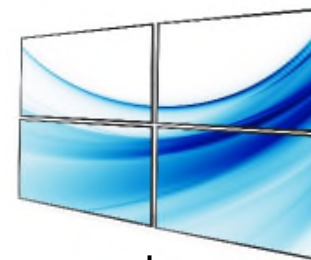




Décision modificative n° 1

LES MUTATIONS DE CRÉDITS ÉQUILIBRÉES :

👉 La section d'Investissement



- Régularisation de virements de crédits pour le mur d'images (20 au 23) :
6,3 K€

- Ajustement enveloppe pour travaux C.I.S. SAINT-BONNET (21 au 23) :
18 K€



Décision modificative n° 1



LES MOUVEMENTS D'ORDRE ÉQUILIBRÉS :

👉 La section d'Investissement

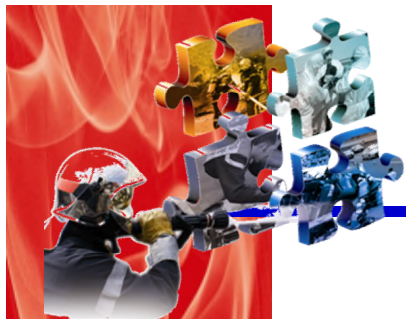
D
E
P
E
N
S
E
S

- Avances versées à l'UGAP de 60 %
sur l'achat de véhicules :
1 260 K€
- Transfert de propriété 2 parcelles
C.I.S. GUEUGNON :
12 K€
- Régularisation avances mur d'image
IRELEM :
6,3 K€

- Avances versées à l'UGAP de 60 %
sur l'achat de véhicules :
1 260 K€
- Transfert de propriété 2 parcelles
C.I.S. GUEUGNON
12 K€
- Régularisation avances mur d'images
IRELEM :
6,3 K€

R
E
C
E
T
T
E
S





Décision modificative N° 1

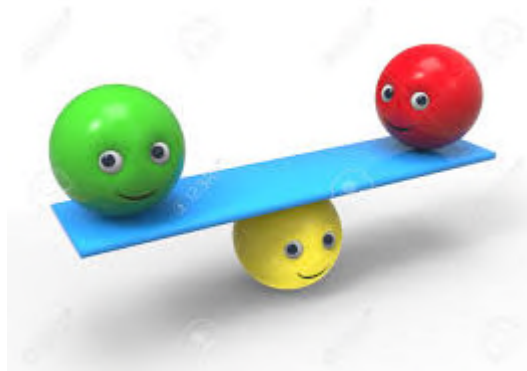
L'ÉQUILIBRE DES SECTIONS :

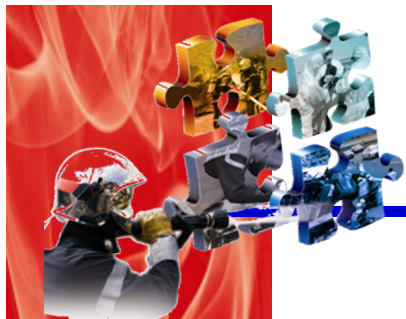
👉 La section de Fonctionnement

- Dépenses imprévues :
40,8 K€

👉 La section d'Investissement

- Dépenses imprévues :
196,6 K€





Décision modificative n° 1 les grandes masses

D
E
P
E
N
S
E
S

INVESTISSEMENT
Nouveau volume de la section
14 562,1 K€
(avec reports de crédits)

TOTAL DU BUDGET
54 307,9 K€

Nouveau volume de la section
39 745,8 K€
FONCTIONNEMENT

R
E
C
E
T
T
E
S